

SUD ET LA CARRIÈRE C

Solidaires, Unitaires, Démocratiques au Trésor revendique pour les agents de catégorie C une véritable carrière linéaire débutant à l'indice 340 pour atteindre l'indice 510 en 23 ans et 6 mois avec un échelonnement indiciaire permettant d'atteindre les 2/3 de la carrière en 12 ans et 6 mois.

Dans l'immédiat, SUD et Solidaires aux Finances revendiquent que les agents de catégorie C soient recrutés directement à l'échelle 5 (grade d'AAP 2). Ils exigent également la fusion des grades d'AAP 2 et d'AAP 1.

Il faut resserrer au plus haut niveau possible et sur un parcours sans barrage, la carrière de tous les agents de catégorie C. La technicité et la pluralité de nos missions plaident pour ce regroupement à un haut niveau de rémunération.

Nous exigeons également que les agents de l'échelle 6 administratifs bénéficient du 8ème échelon.

La PICA

Pour SUD et Solidaires aux Finances les agents ayant atteint l'échelon terminal de leur grade doivent bénéficier d'une perspective d'évolution indiciaire.

Ils exigent que le traitement indiciaire de tout fonctionnaire ayant atteint le dernier échelon de son grade soit abondé tous les trois ans, d'une revalorisation indiciaire au moins égale à celle correspondant au dernier avancement d'échelon. Cette mesure indiciaire doit avoir un effet rétroactif et l'ancienneté correspondante doit être prise en compte pour tout reclassement.

LA VALEUR BRUTE DU POINT D'INDICE

A compter du 1er juillet 2009 : **4,5934 €**

Nos élus en CAP Centrale

Patrice LAURIN Trésorerie Générale de la Moselle
Tél. 03.87.38.68.59

Jacky LE SAUSSE Paierie départementale - Corrèze
Tél. 05.55.29.96.00

Solidaires, Unitaires et Démocratiques au Trésor
93 bis rue de Montreuil - 75011 PARIS
Tél. 01.43.56.31.41 - Fax 01.43.56.12.19

E-mail : sudtresor@orange.fr
Internet : <http://www.sudtresor.org>

PROGRAMMES ET ÉPREUVES DES CONCOURS D'ACCÈS À LA CAT. B

Concours externe

Préadmissibilité : Réponses à des questionnaires à choix multiples (QCM)			1 h 30	coeff. 2
Admissibilité : épreuves écrites				
N° 1	Résumé d'un texte portant sur les questions économiques et sociales du monde contemporain et réponse à des questions en lien avec le texte	3 h	coeff. 4	
N° 2	Epreuves à option : - comptabilité - mathématiques - éléments d'économie - bases juridiques (droit commercial et droit des entreprises) - traitement de l'information pour le recrutement de programmeurs (dans ce dernier cas la durée de l'épreuve est portée à 5 heures)	3 h	coeff. 4	
N° 3	Langue (épreuve facultative) : <i>allemand, anglais, espagnol, italien</i>	1 h 30	coeff. 1	
Admission : épreuve orale				
	• Entretien pour apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions au ministère (à partir d'une fiche de présentation du parcours professionnel)	25 mn	coeff. 8	
	• Pour le candidat ayant choisi l'option informatique dans l'épreuve n° 2 - entretien pour apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions au ministère (à partir d'une fiche de présentation du parcours professionnel)	20 mn	coeff. 5	
	- épreuve informatique	30 mn	coeff. 3	
Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire				

Concours interne normal

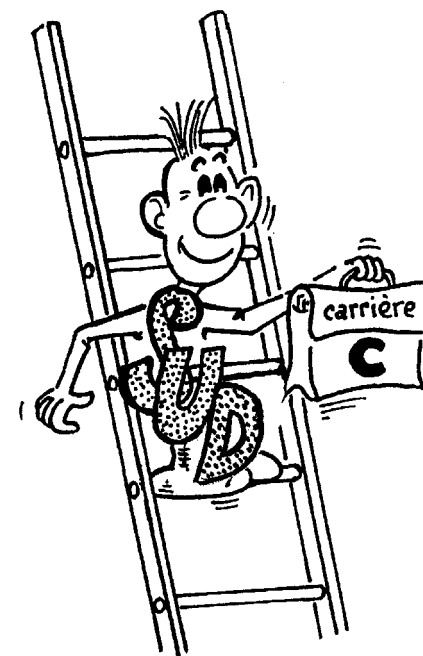
Admissibilité : épreuves écrites				
N° 1	Analyse d'un dossier administratif (réponse à des questions à partir d'un dossier)	3 h	coeff. 5	
N° 2	Au choix du candidat : - interrogation écrite portant sur l'environnement juridique et les missions du Trésor Public - résolution d'un ou plusieurs exercices de comptabilité - résolution d'un cas pratique relatif à la gestion administrative - résolution d'un cas pratique sur le traitement automatisé de l'info (attention la durée de l'épreuve dans ce cas est de 5 heures)	3 h	coeff. 5	
N° 3	Langue (épreuve facultative) : <i>allemand, anglais, espagnol, italien</i>	1 h 30	coeff. 1	
Admission : épreuve orale				
	• Entretien sur l'expérience professionnelle et l'aptitude du candidat à exercer des fonctions d'un niveau supérieur (l'entretien est mené à partir d'une fiche de présentation du parcours professionnel)	25 mn	coeff. 8	
	• Pour le candidat ayant choisi l'option informatique en épreuve écrite n° 2 - entretien sur l'épreuve professionnelle et l'aptitude du candidat à exercer des fonctions d'un niveau supérieur (entretien mené à partir de la fiche de présentation du parcours professionnel)	20 mn	coeff. 5	
	- épreuve informatique	30 mn	coeff. 3	
Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire				

Concours interne spécial

Admissibilité :				
N° 1	Interrogation écrite sur quatre questions portant sur la réglementation et le fonctionnement des SDT ou Interrogation écrite relative à la gestion et au traitement de l'information	3 h 30	coeff. 6	
N° 2	Réponses à des questions portant sur un ou plusieurs textes de caractère administratif	2 h 30	coeff. 3	
Admission :				
	Conversation avec le jury portant sur les attributions du candidat et la pratique du service dans lequel il exerce ses fonctions.	15 mn	coeff. 5	
Toute note inférieure à 6/20 est éliminatoire				



LA CARRIÈRE C



- CORPS DES AGENTS D'ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC
- ACCÈS À LA CATÉGORIE B
- ÉPREUVES DES CONCOURS B
- SUD ET LA CATÉGORIE C

TOUTE LA CARRIÈRE C

CORPS DES AGENTS D'ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC (quatre grades)

AGENT D'ADMINISTRATION AGENT DES SERVICES TECHNIQUES AA OU AAT - ECHELLE 3

ECH.	INDICE MAJORE	DUREE		
		MOYENNE	MINIMALE	MOYENNE CUMULEE (1)
11	355	-	-	30 ans
10	338	-	-	26 ans
9	326	4 ans	3 ans	22 ans
8	319	4 ans	3 ans	18 ans
7	312	4 ans	3 ans	14 ans
6	305	3 ans	2 ans	11 ans
5	300	3 ans	2 ans	8 ans
4	295	3 ans	2 ans	5 ans
3	294	2 ans	1 an 6 m	3 ans
2	293	2 ans	1 an 6 m	1 an
1	292	1 an	1 an	-

(1) Moyenne cumulée dans le cadre d'un avancement à la cadence moyenne

(2) AA : Maintien de l'ancienneté acquise dans l'échelon.

AGENT D'ADMINISTRATION 1ère CLASSE (ex AR) - ECHELLE 4

ECH.	INDICE MAJORE	DUREE		
		MOYENNE	MINIMALE	MOYENNE CUMULEE (1)
11	369	-	-	30 ans
10	356	4 ans	3 ans	26 ans
9	345	4 ans	3 ans	22 ans
8	335	4 ans	3 ans	18 ans
7	325	4 ans	3 ans	14 ans
6	316	3 ans	2 ans	11 ans
5	308	3 ans	2 ans	8 ans
4	300	3 ans	2 ans	5 ans
3	295	2 ans	1 an 6 m	3 ans
2	294	2 ans	1 an 6 m	1 an
1	293	1 an	1 an	-

AGENT D'ADMINISTRATION PRINCIPAL de 2ème CLASSE (ex ARP 2) - ECHELLE 5

ECH.	INDICE MAJORE	DUREE		
		MOYENNE	MINIMALE	MOYENNE CUMULEE (1)
11	392	-	-	30 ans
10	379	4 ans	3 ans	26 ans
9	362	4 ans	3 ans	22 ans
8	350	4 ans	3 ans	18 ans
7	338	4 ans	3 ans	14 ans
6	328	3 ans	2 ans	11 ans
5	318	3 ans	2 ans	8 ans

AGENT D'ADMINISTRATION PRINCIPAL de 1ère CLASSE - (ex ARP 1) - ECHELLE 6

ECH.	INDICE MAJORE	DUREE		
		MOYENNE	MINIMALE	MOYENNE CUMULEE (1)
8 (2)	430	-	-	31 ans
7 (1)	416	4 ans	3 ans	27 ans
6	394	4 ans	3 ans	23 ans
5	377	3 ans	2 ans	20 ans
4	360	3 ans	2 ans	17 ans
3	347	3 ans	2 ans	14 ans
2	336	2 ans	1 an 6 m	12 ans
1	325	2 ans	1 an 6 m	10 ans

(1) Echelon terminal de la filière administrative.

(2) Echelon terminal de la filière technique.

TABLEAU D'AVANCEMENT d'AA 1ère classe à AAP 2ème CLASSE

Peuvent être promus les agents d'administration de 1ère classe ayant au moins atteint le 5ème échelon de leur grade et comptant au moins 6 ans de services effectifs dans le grade d'AA de 1ère classe.

TABLEAU D'AVANCEMENT d'AAP 2ème classe à AAP 1ère classe

Peuvent être promus les agents AAP 2 ayant atteint au moins 2 ans d'ancienneté dans le 7ème échelon de leur grade et comptant au moins cinq ans de services effectifs dans le grade d'AAP 2.

Accès au grade d'agent d'administration du Trésor Public 1ère classe

TABLEAU D'AVANCEMENT

Il est ouvert aux agents d'administration du Trésor Public de 2ème classe de 5ème échelon et comptant cinq années de services effectifs dans le grade.

EXAMEN PROFESSIONNEL AU GRADE D'AATP 1ère CLASSE :

Il est ouvert aux agents d'administration et aux agents des services techniques de 2ème classe qui ont atteint le 3ème échelon et qui comptent au moins 2 ans de services effectifs au 31 décembre de l'année de l'examen.

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE :

EXTERNE (niveau brevet des collèges).

INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et non titulaires des trois fonctions publiques et qui comptent 1 an de services publics effectifs.

A compter de 2009, les concours externes et internes d'agent de catégorie C (échelle 4) à affectation nationale et à affectation régionale seront organisés au niveau ministériel.

Il s'agit du concours commun ministériel C pour l'accès au corps des agents de catégorie C.

Accès à la catégorie B

CONCOURS INTERNE NORMAL :

Il est ouvert aux agents des trois fonctions publiques, justifiant de trois ans et six mois au moins de services publics effectifs au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours.

CONCOURS INTERNE SPÉCIAL :

Il est ouvert aux fonctionnaires de catégorie C des services déconcentrés de la Direction Générale de la Comptabilité Publique, âgés de 35 ans au moins au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours et justifiant, à la même date, de sept ans et six mois au moins de services publics effectifs.

CONCOURS EXTERNE :

Il est ouvert aux candidats titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme ou titre équivalent.

LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE CONTRÔLEUR

La plage d'appel statutaire : C en B : la liste d'aptitude au grade de contrôleur est ouverte aux fonctionnaires de catégorie C de la DGCP qui, au 31 décembre de l'année de leur nomination, justifient à la même date de 15 ans de services publics accomplis en qualité de fonctionnaire.

Pour SUD, les listes d'aptitude doivent être supprimées. Nous déconseillons leur utilisation qui favorise des promotions basées sur des critères subjectifs et fluctuant selon les années au gré des évolutions positives ou non de la notation.

NB : Les concours externe, interne et interne spécial sont organisés en concours à affectation nationale ou à affectation régionale le plus souvent Ile-de-France.

NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE - NBI

Une bonification indiciaire de 10 points d'indice est attribuée à tous les agents de catégorie C affectés depuis plus de deux ans dans la région Ile-de-France (75-77-78-91-92-93-94-95) ainsi que dans les Alpes-Maritimes.